

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 8 septembre 2025 relatif à la composition de la formation spécialisée du comité social d'administration de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse d'Île-de-France et Outre-Mer

NOR : JUSF2525845A

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse d'Île-de-France et Outre-Mer,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment la section 1 du chapitre II ; du titre V du livre II ; de la partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse d'Île-de-France et Outre-Mer ;

Vu l'arrêté du 10 avril 2025 relatif à la composition de la formation spécialisée du comité social d'administration de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse d'Île-de-France et Outre-Mer.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse d'Île-de-France et Outre-Mer les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

- Titulaires :
 - Madame Aurélie POSADZKI
 - Madame Cécile ROUIBAH
 - Madame Stéphanie CANDELA

- Suppléants :
 - Monsieur Salih BENNOUNE
 - Suppléant non désigné
 - Suppléant non désigné

Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :

- Titulaires :
 - Madame Aurore MAGOTTEAUX
 - Monsieur Maxime GHARBI

- Suppléants :
 - Madame Carole KHOUATMIA
 - Madame Aliette RENE

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

- Titulaires :
 - Madame Maria-Brenda LAXALTE TERRA
 - Monsieur Stéphane VIRY
 - Monsieur Arnaud MAGAGNA

- Suppléants :
 - Madame Ketty CITRONNELLE
 - Madame Julie HOUDAN
 - Suppléant non désigné

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

- Titulaires :
Monsieur Nabil AMAR
Monsieur Medjid MOUHOUB
- Suppléants :
Monsieur Abdel-Hamid HASNAOUI
Madame Estelle ROSSELLI

Article 2

L'arrêté du 10 avril 2025 susvisé est abrogé.

Article 3

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 4

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse d'Île-de-France et Outre-Mer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 8 septembre 2025

**Le directeur interrégional de la protection
judiciaire de la jeunesse d'Île-de-France et Outre-Mer**



Le directeur interrégional
Île-de-France et Outre-Mer
Hervé DUPLENNE
Hervé DUPLENNE